

# L'École verte : les jeunes s'engagent pour la planète

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS EDD 2030



## CONTEXTE

L'École de la République est à la fois le vecteur, par l'éducation et la formation, et le lieu, par ses actions concrètes, de la transition écologique et du développement durable. Les élèves sont résolument engagés dans ce nouveau défi collectif, et mobilisés à la fois dans leurs classes, grâce aux éco-délégués, et dans le cadre des instances de démocratie collégienne et lycéenne. Pour l'année scolaire 2019-2020, toutes les écoles ainsi que l'ensemble des établissements devront mener un ou plusieurs projets pérennes en faveur de la biodiversité et de la protection de l'environnement.

**C'est dans ce contexte que le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse lance l'appel à projets L'École verte : les jeunes s'engagent pour la planète.**

Cet appel a pour but de valoriser et de promouvoir les projets et initiatives pédagogiques des écoles, des collèges, des lycées généraux, technologiques et professionnels et des structures spécialisées, ayant trait au changement climatique, à la transition écologique et au développement durable.

**Dans le cadre de la mobilisation pour le climat et pour la préservation de la biodiversité**, ainsi que de l'accueil par la France du Congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature en juin 2020, les thèmes de cet appel à projets s'inscrivent dans la préservation de la biodiversité et dans la lutte contre le changement climatique. Ces enjeux sont ainsi inscrits dans l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable.

## OBJECTIFS

— Cet appel à projets vise à valoriser, faire connaître et partager les projets pédagogiques qui relèvent de la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, émanant de toutes les écoles et établissements. Il permet aussi aux instances de la démocratie collégienne et lycéenne de s'impliquer dans ces

projets, notamment ceux ayant obtenu le label En démarche globale de développement durable (E3D), particulièrement engagés dans des approches transversales qui conjuguent les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire, et son ouverture sur le territoire et les acteurs.

— Ces projets, concrets et pérennes, permettent aux élèves de s'approprier les enjeux scientifiques, pédagogiques, civiques, mais aussi sociaux et économiques, liés à la biodiversité et au changement climatique, ainsi qu'aux pressions qui pèsent sur la biodiversité.

— Ces projets seront autant de supports pour les apprentissages tant scientifiques que civiques et sensibles et peuvent s'intégrer à des projets éducatifs territoriaux en cours, voire à des projets territoriaux de développement durable.

## PUBLIC CONCERNÉ

— Cet appel à projets concerne les écoles, collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels. Les projets devront traduire la mobilisation des élèves, des professeurs et des personnels de l'école, de l'établissement ou de la structure éducative. Ils impliquent des partenaires extérieurs. Les projets interécoles et interétablissements sont pleinement recevables.

## THÉMATIQUES TRAITÉES

— Les écoles et les établissements scolaires sont libres du choix de la thématique qu'ils décident de faire connaître, tant que celle-ci est en lien avec les nombreux enjeux et approches possibles autour de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité.

— Ces thèmes peuvent se décliner dans de nombreux champs, comme, entre autres, les économies d'énergie, les actions de sensibilisation ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

## NATURE DES PRODUCTIONS ATTENDUES

- Le dossier de candidature est déposé par l'école ou l'établissement ou, en cas de projet mutualisé, le groupe d'écoles ou d'établissements.
- Une note écrite, d'une longueur maximale de deux pages, présente les propositions du candidat. Elle décrit les initiatives et travaux menés par les élèves et leurs professeurs dans le cadre de leur projet, les caractéristiques de celui-ci, les partenariats qu'il a permis ou doit permettre de nouer, et les éventuelles difficultés rencontrées.  
Cette présentation est accompagnée, en tant que de besoin, de toute production utile : présentation vidéo ou audio, compte-rendu de projets pédagogiques ou d'expérimentations scientifiques, diaporama, traitement par les médias, maquette, lettre ouverte ou déclaration d'intention, objet, actions mises en œuvre sur le territoire, et autres. **Cependant, dans le cas de supports numériques, ceux-ci devront être remis dans un format aisément lisible par d'autres matériels que ceux des candidats.**

- Le dossier pourra être accompagné d'une demande de labellisation E3D auprès du comité académique de l'éducation au développement durable. De même, des projets inscrits dans des opérations de sciences participatives et de formation civique comme Vigie Nature École, L'école buissonnante ou les aires marines et terrestres éducatives, sont eux aussi éligibles.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- Le projet s'inscrit explicitement dans une démarche de développement durable : il croise au moins deux problématiques, voire plusieurs, (biodiversité et lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre le changement climatique et solidarité, etc.) ;
- Il répond à des préoccupations qui sont à la fois pédagogiques et civiques ;
- Il implique des partenaires extérieurs à l'école ou à l'établissement (association, collectivité, établissement public, centre de recherche, etc.).

## ORGANISATION

Les dossiers sont à adresser au recteur d'académie, à l'attention du comité de pilotage académique de l'éducation au développement durable. Le comité de pilotage sélectionnera cinq à six dossiers, en associant les élus du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) à son choix : un pour l'école primaire, un pour le collège, un pour le lycée général et technologique, un pour le lycée professionnel et un pour les structures spécialisées.

Un dossier « coup de cœur » peut également être proposé. Par ailleurs, les académies pourront valoriser cette participation à L'École verte durant la Semaine européenne du développement durable, qui se tiendra du 30 mai au 5 juin 2020. Les dossiers sélectionnés sont transmis à la direction générale de l'enseignement scolaire, à l'attention du haut fonctionnaire au développement durable :

[jean-michel.valantin@education.gouv.fr](mailto:jean-michel.valantin@education.gouv.fr) 110, rue de Grenelle - 75007 Paris

Une sélection nationale aura lieu, dont les résultats seront annoncés le 5 juin 2020, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement.

## CALENDRIER

Premier trimestre de l'année scolaire 2019-2020

Lancement

4 mai 2020

Dépôt au plus tard des dossiers aux académies

15 mai 2020

Délai de rigueur du dépôt des dossiers académiques au niveau national

5 juin 2020

Journée mondiale de l'environnement, tenue du jury national et annonce des écoles et établissements lauréats

Du 12 au 19 juin 2020

Réunion des lauréats au Congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature